



AGENDA 21 SCOLAIRE ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES SOUS CONTRAT

**APPEL A PROJETS 2019-2021
DOSSIER DE CANDIDATURE**





SOMMAIRE

PARTIE 1 - Cadre de l'appel à projet	p3
Article 1 : Présentation	P4
Article 2 : Intérêt	p5
Article 3 : Conditions de participation	p6
Article 4 : Calendrier 2017-2019	p7
Article 5 : Sélection	p7
PARTIE 2 – Dossier de candidature	p8
Présentation du candidat	p9
Clauses d'engagements	p13
Fiche candidat	p14



PARTIE 1

Cadre de l'appel à projet

Article 1

Présentation

1 • CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien s'est engagée dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie commune de développement durable pour le Pays Ajaccien.

L'accompagnement à la réalisation de l'agenda 21 scolaire est l'une des mesures du projet de plan d'actions coproduit dans le cadre de l'Agenda 21.

La CAPA a souhaité encourager cette démarche au sein des établissements publics et privés sous contrat (écoles maternelles, primaires et collèges) en lançant un appel à projet Agenda 21 scolaire, à destination de tous établissements du territoire communautaire.

2 • OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

L'objectif consiste à assister tout établissement qui souhaite élaborer son propre Agenda 21 scolaire en répondant à des problématiques sociales, environnementales et économiques à l'échelle de l'établissement scolaire.

L'appel à projet « Agenda 21 scolaire » vise à la fois à :

- *Promouvoir la politique de développement durable du territoire communautaire,
- *Contribuer à la mise en œuvre de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable dans les établissements scolaires,
- *Assister et conseiller les établissements qui souhaitent mettre en œuvre un Agenda 21 scolaire,
- *Aider les établissements à sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au développement durable.

3 • CHAMP D'INTERVENTION

Afin d'être en cohérence avec la politique communautaire, l'Agenda 21 scolaire devra aborder toute ou partie des cinq thématiques suivantes :

- **ECO CONSOMMATION** (lutte contre le gaspillage, équilibre alimentaire, le monde agricole, les déchets, sources d'énergie,)
- **ECO SYSTEMES** (protection faune, flore, eau, air, milieux naturels ...)
- **ECO MOBILITE** (modes de transport, sécurité, pollution, accessibilité, systèmes information...)
- **ECO CITOYENNETE** (solidarité, lutte contre les discriminations, citoyenneté, droit des enfants, civisme...)

Pour tout ou partie des thématiques l'établissement ou les classes, pourront proposer autant d'actions qu'ils le souhaitent.



Article 2

Intérêt

1 • AIDES TECHNIQUES & METHODOLOGIQUES

Les établissements lauréats bénéficieront d'un soutien technique, méthodologique et humain tout au long de leur démarche :

- Par la mise à disposition d'outils méthodologiques utiles pour l'élaboration de l'Agenda 21, la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions.

- Par le soutien et la mobilisation des compétences de la CAPA et de son réseau partenarial, qui pourront intervenir sur demande, à tout moment de la démarche.

2 • LES AIDES FINANCIERES

Une subvention plafonnée à 4 000 € sera accordée à chaque établissement dont le dossier de candidature aura été retenu. Cette subvention permettra d'aider à la réalisation des actions inscrites dans l'Agenda 21 scolaire sur les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Elle sera répartie entre les actions suivant les décisions du comité de pilotage de l'établissement validées par la CAPA, et dans la limite de 100% du coût de l'action.

Cette somme sera versée à l'établissement suivant les termes de la convention établie entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et l'établissement, qui suivra la phase de sélection des projets.



Article 3

Conditions de participation

1 • CLAUSES D'ENGAGEMENTS

Chaque établissement est représenté par son chef d'établissement, ou directeur d'école.

Celui-ci prend connaissance des clauses d'engagement présentes dans le dossier de candidature et les signe.

Le dossier de candidature est à envoyer à :

Appel à projets «Agenda 21 scolaire» 2019
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien,
Service Organisation Gestion Evaluation
Espace ALBAN, BAT G, 18 Rue Antoine Sollacaro
20000 AJACCIO

2 • PUBLICATIONS

Les établissements autorisent par avance la publication de leur projet.

Les établissements retenus s'engagent à :

- faire apparaître le logo de la CAPA sur tous les supports dédiés à la communication imprimés/édités,
- mentionner la participation financière de la CAPA dans les documents officiels et destinés à la presse.



Article 4

Calendrier

1 • CANDIDATURE

Lancement de l'appel à projet : **04 mars 2019**

Date limite dépôts des dossiers : **05 avril 2019**

Sélection des lauréats : **du 05 au 20 avril 2019**

Les candidats seront informés des résultats par courrier fin avril 2019.

Ces dates sont indicatives, et pourraient faire l'objet de modifications en cas de besoin.

2 • LANCEMENT DU PROJET

Les établissements retenus pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, transmettront leur plan d'actions pour les deux années, au plus tard au **30 Septembre 2019**.

Le lancement officiel de leur Agenda 21 scolaire se fera dès la présentation et l'approbation du plan d'actions au COPIL de la CAPA, et au plus tard en octobre 2019.

Les établissements présenteront un premier rapport d'évaluation du plan d'actions en fin d'année scolaire 2019-2020 suivant les modalités définies au sein de la convention conclue avec la CAPA.

Article 5

Sélection

1 • COMMISSION CHARGÉE DE LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Les dossiers de candidature déposés par les établissements seront présentés aux membres du comité de pilotage dont la composition a été approuvée par le Conseil Communautaire.

2 • CRITÈRES DE SÉLECTION

La commission de sélection statuera selon les critères d'éligibilité suivants :

- Cohérence du projet avec les 4 thématiques de la CAPA
- Motivations éducatives
- Structuration du projet (moyens humains techniques et financiers mobilisés)
- Nombre de classes concernées.



PARTIE 2

Dossier de candidature



1 - Présentation du candidat

1 • DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

> Nom de l'établissement

> Chef d'établissement Nom

Prénom

> Adresse de l'établissement

> Structure

Nombre d'élèves au sein de l'établissement

Nombre de demi-pensionnaires

Nombres d'enseignants

Nombre d'agents Education Nationale

Nombre d'agents communaux

Aménagements envisagés pour travailler le projet

Autres



Présentation du candidat (2/4 suite)

2 • PERSONNE PRESENTIE POUR ETRE LE REFERENT AGENDA 21 AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Nom

Prénom

Poste occupé

Téléphone

e-mail

Adresse

> Disponibilités

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin*					
Après-midi*					

* préciser les tranches horaires



Présentation du candidat (3/4 suite)

3 • MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS PROPRES MOBILISES OU ENVISAGES PAR L'ETABLISSEMENT



Présentation du candidat (4/4 suite)

4 • COMITE DE PILOTAGE PRESENTI

Noms & prénoms	Services	Fonctions	Coordonnées



2 - Clause d'engagement

PAR LA CANDIDATURE DE SON ETABLISSEMENT, LE CHEF D'ETABLISSEMENT S'ENGAGE A

- > déposer le dossier de candidature en son nom,
- > prendre connaissance et accepter le cadre de l'appel à projet,
- > inscrire l'établissement dans la démarche « Agenda 21 scolaire »

Date :

Mention « lu et approuvé » et signature :

PAR SA CANDIDATURE, L'ETABLISSEMENT S'ENGAGE A

- > travailler sur tout ou partie des 4 thématiques émanant de la politique communautaire : **ECO CONSOMMATION, ECO SYSTEMES, ECO MOBILITE, ECO CYTOYENNETE**
- > transmettre le plan d'actions aux dates prévues dans le cadre de l'appel à projet et notamment de son article 4,
- > transmettre un rapport d'évaluation du plan d'actions à la fin de l'année scolaire. L'évaluation effectuée par la CAPA portera sur la démarche et non sur les performances,
- > transmettre les documents comptables qui prouvent que le budget émanant de la subvention a été utilisé selon les modalités fixées.

Date :

Mention « lu et approuvé » et signature :



3 - Fiche candidat

1 • MOTIVATIONS

Pour vous, que représente le concept de développement durable et comment l'adapter à l'échelle de votre établissement ?

Pourquoi souhaitez-vous engager votre établissement dans une démarche d'Agenda 21 scolaire ?



Fiche candidat (2/4 suite)

Quels sont vos objectifs et vos attentes ?

Selon vous, quelles sont les personnes à associer à un agenda 21 scolaire ?



Fiche candidat (3/4 suite)

2 • EXPERIENCES DE L'ETABLISSEMENT

Votre établissement a-t-il une/des expérience(s) dans le domaine du développement durable ? Si oui, lesquelles ?

Quels impacts ont-elles engendrés ?

Quelles sont les différentes activités en lien avec le développement durable proposées aux élèves hors temps scolaire ?

OBSERVATIONS :



Fiche candidat (4/4 suite)

3 • CHOIX DES THEMATIQUES

THEMATIQUES	Sur quels éléments de chaque thématique, souhaiteriez-vous travailler grâce à l'agenda 21 scolaire ?	Pistes d'actions que vous souhaitez mettre en oeuvre ?
ECO CONSOMMATION,		
ECO SYSTEMES,		
ECO MOBILITE		
ECO CITOYENNETE		

Fait le :

à

Signature du Chef d'établissement + tampon